Décision 23-DCC-41 du 03 mars 2023

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Gascogne par le groupe Biolandes

Posted on: 03 mars 2023 | Secteurs :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Biolandes
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Gascogne

Lire

le texte intégral
136.07 Ko